



La signature du présent devis est engageante et vaut acceptation des conditions générales de ventes.

Article 1. Exécution de la prestation

Manuteo s'engage à mener à bien la prestation précisée dans le présent devis, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. La présente obligation n'est que pure obligation de moyens. Manuteo informe recruter ses formateurs à partir de leur expérience et connaissances théoriques. Le client tiendra à la disposition de Manuteo toutes les informations et moyens matériels et techniques pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat.

Article 2. Modification de la nature de la prestation en cas d'anomalies matérielles

Si la prestation concerne la réalisation d'une session de formation puis de test liée au référentiel CACES, l'évaluation des candidats ne sera possible que si les conditions de tests respectent le référentiel CACES de la CNAMTS. Dans ce cadre, le Client doit mettre à disposition de Manuteo pendant la session de test, les éléments décrits dans le tableau ci-dessous « Moyens matériels à mettre en œuvre ». Il est entendu que les éléments à mettre en œuvre devront être en bon état de fonctionnement et respecter les normes en vigueur.

En cas d'absence d'un des éléments nécessaires, Manuteo ne sera pas en mesure d'organiser les épreuves du CACES. Dans ce cadre précis, Manuteo proposera au client si les conditions le permettent, d'organiser des épreuves sanctionnées par une attestation de formation. Cette attestation permettra à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite.

Manuteo n'étant tenu aucunement responsable de l'absence d'un ou plusieurs éléments nécessaires pour la réalisation des tests CACES, aucune contestation ou remise en cause de la prestation ne pourra être acceptée.

Manuteo rappelle enfin que le CACES n'est ni un diplôme, ni un titre de qualification professionnelle, et ne constitue pas non plus une obligation.

Article 3. Prix et modalités de paiement

Le prix de la prestation est celui indiqué sur le présent devis. Une modification du prix ne peut résulter que d'un avenant au présent devis. Le prix est toujours stipulé hors TVA, la TVA applicable étant fixée à 19,6%.

Sauf stipulations contraires, le règlement des factures doit être effectué comptant à réception de facture.

En cas de non réception du paiement dans les délais, Manuteo est en droit de facturer une pénalité de retard égale à 10% du montant impayé à titre moratoire et à titre compensatoire du préjudice subi, en sus des intérêts de retard calculés à la date de facture au taux d'intérêt légal augmenté de 10 points.

Article 4. Conditions de report de sessions ou de modifications des participants

La signature du présent devis est engageante pour chaque partie. En cas de demande de report formulée par le Client auprès de Manuteo, celle-ci ne pourra être acceptée qu'en cas de force majeure. Cette demande devra être transmise au plus tôt par téléphone, puis par écrit (courrier électronique ou postal). Il est possible de remplacer à tout moment un participant ou plusieurs

participants empêchés (s) par un nombre de stagiaires équivalent, répondant aux critères d'éligibilité de la formation.

Article 5. Conditions d'annulation

Le présent engagement pourra être résilié par :

- Manuteo de plein droit en cas de force majeure, de disparition, invalidité, décès du formateur, ou en cas de rupture du contrat de travail et/ou de sous-traitance entre Manuteo et l'intervenant ;
- Le client de plein droit en cas de force majeure, de disparition, invalidité, décès d'un des stagiaires, ou en cas de rupture du contrat de travail et/ou de sous-traitance entre le Client et un des stagiaires.

En cas d'annulation de la prestation décrite dans le présent devis et hors du cadre décrit ci-dessus, Manuteo se réserve le droit facturer au Client un dédit à titre d'indemnité forfaitaire :

- 100% du prix si le stage est commencé au moment de l'empêchement du ou des stagiaire(s) ou si le(s) stagiaire(s) n'a finalement participé que partiellement à la prestation ;
- 100% du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la prestation ;
- 50% du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 6 et 9 jours avant le début de la prestation ;
- 30% du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 10 et 20 jours avant le début de la prestation.

L'acquiescement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la Formation Professionnelle. Toute demande d'annulation devra être transmise au plus tôt par téléphone, puis par écrit (courrier électronique ou postal)

Dans tous les cas, les sommes perçues et celles facturées par Manuteo pour les travaux effectués lui demeureront acquises et le délai de règlement est ramené au plus tard à la date d'effet de la résiliation.

Article 6. Propriété intellectuelle et communication

Il est expressément stipulé que le Client ne dispose pas des droits de copie, de reproduction et d'édition des documents fournis par Manuteo dans le cadre de sa prestation.

Le Client autorise Manuteo à mentionner son nom comme référence et les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.

Article 7. Attribution

Le présent contrat est régi par le droit français. Les parties conviennent qu'en cas de différend sur son interprétation, son exécution et/ou sa résiliation, elles s'efforceront de parvenir à un règlement amiable.

A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Laval, lieu du siège social de Manuteo, sera seul compétent

MOYENS MATERIELS A METTRE EN OEUVRE	Réponse de l'entreprise pour les catégories suivantes					
	1	2	3	4	5	6
1 machine de la catégorie demandée	X	X	X	X	X	X
Notice d'utilisation du constructeur en français	X	X	X	X	X	X
Certificat de conformité CE ou équivalent	X	X	X	X	X	X
Rapport de VGP à jour et levé de toutes réserves	X	X	X	X	X	X
Carnet de maintenance	X	X	X	X	X	X
Palettiert permettant le stockage et le déstockage d'une charge à tous les niveaux (h > 4 m)			X			
Palettiert permettant le stockage et le déstockage d'une charge à tous les niveaux (h > 6 m)					X	
Aire d'évolution (env. 100 m ²)	X	X	X	X	X	X
Charges variées (palettes, big-bag, liquides, etc)	X		X	X	X	X
Plan incliné de 8 à 10%, L = env. 10 m		X	X			X
Remorque (s) chargée (s) (wagonnets)		X				
Une barre rigide L = 3 à 6 m ou autre objet volumineux			X	X		
Camion ou remorque pour le chargement et déchargement par l'AR à partir d'un quai	X					
Camion ou remorque pour le chargement et déchargement latéral des deux côtés à partir du sol			X	X		
Charges volumineuses masquant la visibilité	X					
Diverses charges gerbables en piles (ex. containers)			X	X	X	
Quai de chargement	X					
Camion ou remorque porte engin avec rampe						X
Les EPI nécessaires pour chaque candidat	X	X	X	X	X	X

